



HWEHWEMUDUA

ISSN-L: 3080-1621

ISSN-P: 3080-1613

REVUE HWEHWEMUDUA

Revue des Lettres, Sciences Humaines et Sociales



Université Peleforo GON COULIBALY
UFR Sciences Sociales
Korhogo - Côte d'Ivoire

www.hwehwemudua.net



revue.hwehwemudua@gmail.com

REVUE DES LETTRES, SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

HWEHWEMUDUA



Juillet 2025

Site : <https://www.hwehwemudua.net>

Courriel : revue.hwehwemudua@gmail.com

Université Peleforo GON COULIBALY

UFR Sciences Sociales

BP 1328 Korhogo

ISSN-L 3080-1621 // ISSN-P 3080-1613

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur scientifique :

KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

Directeur de publication :

KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Rédacteur en Chef :

N'GORAN Kouadio Adolphe, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire d'édition :

KOUAME N'founoum Parfait Sidoine, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Secrétaire adjoint d'édition :

KOFFI Amani, Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Trésorier :

ATCHIE Amon Guy Serge, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

Webmaster :

KOUAKOU Kouadio Sanguen

COMITÉ SCIENTIFIQUE

ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
ASSANVO Amoikon Dyhie, Maître de Conférences de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAHA Bi Youzan Daniel, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

BAMBA Mamadou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

BATCHANA Essohanam, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

BEKON Raphael Tanoh, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.

BIRBA Noaga, Maître de Conférences d'Archéologie, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

BROU Cho Julie Eunice, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

FAYE Ousseynou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Cheick Anta Diop, Sénégal

GAYIBOR Théodore Nicoué Lodjou, Professeur Titulaire d'Histoire, Université de Lomé, Togo

GOLE Koffi Antoine, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
GOMGNIMBOU Moustapha, Directeur de recherches d'Histoire, Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST), Burkina-Faso
KONAN Kouamé Hyacinthe, Maître de Conférences de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire
KONE Issiaka, Professeur Titulaire de Sociologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire
KONIN Severin, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
KOUADIO N'Guessan Jérémie, Professeur Titulaire de Linguistique, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
KOUAKOU N'dri Laurent, Maître de Conférences d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
KOUASSI Kouakou Siméon, Professeur Titulaire d'Archéologie, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire
KOUASSI N'Goran François, Directeur de recherches de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
LATTE Egue Jean Michel, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire.
MIAN Newson Kassy Mathieu Assanvo, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
NENKAM Chamberlain, Maître de Conférences d'Histoire, Université de Yaoundé, Cameroun
OUATTARA Tiona, Directeur de recherches d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny -Côte d'Ivoire
SANGARE Abass Souleymane, Professeur Titulaire d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
SOHI Blesson, Maître de Conférences d'Histoire, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
SOTINDJO Dossa Sébastien, Professeur Titulaire d'Histoire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin

COMITÉ DE LECTURE

AGUIE Yhattey Hervé Thierry, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY
ANGOUA Adjé Séverin, Maître de Conférences d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
AYEMOU Kadjomou Ferdinand, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
BAKAYOKO Yaya, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire
BANGALIN'goran Gédéon, Maître de Conférences d'Histoire, Université Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire
COULIBALY Kassoum, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

COULIBALY Moussa, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

DJAMALA Kouadio Alexandre, Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

GOULEDEHI Kinva Via Jean Alda, Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KABA Brahima, Maître de Conférences d'Histoire, Université Julius Nyerere de Kankan, Guinée

KABORE Adama, Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

KANE Métou, Maître-Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KAZIO Didjè Jacques, Assistant d'Archéologie, Université de Bondoukou, Côte d'Ivoire

KEWO Zana, Maître-Assistant d'Histoire, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Diloman, Assistant de Lettres Modernes, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

KONE Kapiéfolo Julien, Maître-Assistant de Géographie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

KONE Kpassigué Gilbert, Maître-Assistant d'Histoire, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

LOUKOU Yao Serges Bonaventure, Maître-Assistant d'Archéologie, Université cheikh Anta Diop, Sénégal

MENE Yao Fabrice-Alain. Davy, Maître-Assistant d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OKOU Kouakou Norbert, Maître-Assistant de Sociologie, Université Felix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

OUEDRAOGO Serges Noël, Maître-Assistant d'Histoire, Université Norbert Zongo, Burkina-Faso

SIDIBE Nohan, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

TOURE Gninin Aïcha, Maître-Assistant d'Archéologie, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

YAO Akpolè Daniel, Maître-Assistant de Philosophie, Université Peleforo GON COULIBALY, Côte d'Ivoire

YEO Mamadou, Maître-Assistant d'Histoire, Université Polytechnique de San-Pedro, Côte d'Ivoire

ZADOU Zidy Armand Didier, Maître de Conférences d'Anthropologie, Université Jean Lorougnon Guédé, Côte d'Ivoire

SOMMAIRE

1- ORPAILLAGE CLANDESTIN, VECTEUR DE MALADIES ET DE RISQUES SANITAIRES DANS LA SOUS-PREFECTURE DE GRAND-ZATTRY, Bedel Wilfried ZELY & Ali DIARRA.....	1
2- MARAICHAGE : DES « NON-LIEUX » À ABIDJAN ?, OUATTARA Zana Souleymane	17
3- LES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : UNE ANALYSE THEORIQUE ET DOCUMENTAIRE, Albert ETETE LONGONYA.....	29
4- L'ALTERNANCE CODIQUE DANS LE CINÉMA BURKINABÈ : CAS DANS LA SÉRIE « COMMISSARIAT DE TAMPY » DE MISSA HÉBIÉ, Abel BOUGMA.....	42
5- PATRIMOINE ALIMENTAIRE HISTORIQUE : UN VECTEUR DE L'IDENTITÉ LOCALE À ABOMEY (BÉNIN), Emilia Mawugnon AZALOU TINGBE.....	53
6- L'AFRIQUE AU-DELÀ DES IMAGINAIRES, Kouadio YAO.....	63
7- IN-SERVICE TRAINING AND LANGUAGE TEACHERS PROFESSIONAL DEVELOPMENT IN CAMEROON: ATTITUDES AND PERSPECTIVES, KUNYUI YVONNE & ATEMAJONG JUSTINA.....	76
8- ÉTUDE DU CRIME ET DES PERSONNAGES CRIMINELS DANS LA BÊTE HUMAINE DE ZOLA, Lassana NASSOKO.....	89
9- FACTEURS ASSOCIÉS AUX PROFILS DE CONSOMMATION DE DROGUES CHEZ DES ÉLÈVES DU SECONDAIRE PRIVÉ ET PUBLIC À ABIDJAN, Yaba Florence ELOYE, Kouakou Bruno KANGA & Kouadio ASKA.....	101
10- LA GOUVERNANCE LOCALE EN CÔTE D'IVOIRE DE 2001 À 2013 : CAS DE LA COMMUNE DE GAGNOA, Dally Luc Olivier ZITIEOUREOU.....	118
11- SPINOZA : CRITIQUE DE LA REPRÉSENTATION PHILOSOPHIQUE DE L'HOMME, MASSIMA LOUWOUNGOU.....	135
12- THE AESTHETICISATION OF PUBLIC BUILDINGS IN YAOUNDE WITH CERAMIC TILES: THE CASE OF THE PEDIMENTS OF THE YAOUNDE-NSIMALEN MOTORWAY ROUNDABOUT, TELE DJOSSEU GHISLAIN LANDRY.....	150

13- LANGAGE IDÉAL ET LANGAGE ORDINAIRE : Où SE TROUVE LA COMMODITÉ POUR L'HOMME ?, Michel SAHA.....	163
14- DESCRIPTION MORPHOSYNTAXIQUE DES ADVERBES DU BISA-BARKA, DIALECTE DU CENTRE-EST DU BURKINA FASO, Oumar LINGANI.....	172
15- APERÇU HISTORIQUE D'UNE MALADIE STIGMATISANTE AU BURKINA FASO : LE CAS DE LA LEPRE DE 1947 À 1994, Serge DOYE.....	183
16- LE DESTIN FRUITIER DE LA COMMUNE DE KORHOGO : ESSOR DE LAMANGUE ET MUTATIONS SOCIO-ECONOMIQUES (1981-2000), SERGE SALIF ASSANE KONATE,	194
17- CONTRIBUTION A LA CONNAISSANCE DU LIEN ENTRE LE DROIT ET LA SCIENCE POLITIQUE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT, Solim LOWA.....	206
18- L'INFLUENCE DE LA SURDITE SUR LE PROCESSUS DE RECUPERATION DE L'INFORMATION CHEZ LES ENFANTS A TRAVERS LE RAPPEL LIBRE VERSUS ORDONNE : ETUDE COMPARATIVE, Ulrich Ariel YEKE PENDI.....	216
19- LA COMPAGNIE DELMAS-VIELJEUX A L'ASSAUT DE L'ESPACE ULTRAMARIN FRANÇAIS DE LA COTE OCCIDENTALE D'AFRIQUE (1920-1990), Philippe GACHA.....	226
20- CONTRIBUTION DES ACCORDS DE PÊCHE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU MILIEU HALIEUTIQUE IVOIRIEN DE 1990 À 2013, Ahossan Arsène ÉLOIFLIN.....	240

LA GOUVERNANCE LOCALE EN CÔTE D'IVOIRE DE 2001 À 2013 : CAS DE LA COMMUNE DE GAGNOA

Dally Luc Olivier ZITIEOOUROU,

Enseignant-Chercheur (Histoire Contemporaine),
École Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire).

Email : lucdally@yahoo.fr

Résumé

La gouvernance locale en Côte d'Ivoire tire sa source de l'époque coloniale en matière de décentralisation. Cet héritage colonial reposait sur la gestion municipale. Cependant, à partir des réformes municipales postcoloniales, la gestion municipale connaît une nette évolution : la participation des populations locales à la gestion de leurs cités. Ainsi, de 2001 à 2013, des gouvernances locales sont installées à travers les 197 communes du pays. La commune de Gagnoa vit également au rythme de cette gestion communale, qui d'ailleurs reste la plus longue de l'histoire de la décentralisation ivoirienne depuis 1980.

L'objectif de cette étude est de retracer l'histoire de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire à travers les Conseils municipaux, en particulier dans la commune de Gagnoa, entre 2001 et 2013. Pour atteindre cet objectif, nous avons consulté des quotidiens, des textes de loi, des procès-verbaux de délibération et des programmes triennaux de la mairie de Gagnoa, et mené des enquêtes de terrain. De l'exploitation des sources, l'on retient que la commune de Gagnoa a vécu sous deux gouvernances différentes entre 2001 et 2013 : un maire élu et un maire intérimaire.

Mots clés : Communes – Décentralisation - Gagnoa – Gestion municipale - Gouvernance locale.

LOCAL GOVERNANCE IN CÔTE D'IVOIRE FROM 2001 TO 2013: THE CASE OF THE COMMUNE OF GAGNOA

Abstract

Local governance in Côte d'Ivoire has its roots in the colonial era in terms of decentralization. This colonial legacy was based on municipal management. However, since postcolonial municipal reforms, municipal management has undergone a marked evolution: the participation of local populations in the management of their cities. Thus, from 2001 to 2013, local governance structures were established across the country's 197 municipalities. The municipality of Gagnoa also lives to the rhythm of this municipal management, which remains the longest in the history of Ivorian decentralization since 1980.

The objective of this study is to trace the history of local governance in Côte d'Ivoire through municipal councils, particularly in the commune of Gagnoa, between 2001

and 2013. To achieve this objective, we consulted daily newspapers, legal texts, minutes of deliberations, and three-year programs of the Gagnoa municipality, and conducted field surveys. From the exploitation of the sources, we note that the commune of Gagnoa lived under two different governments between 2001 and 2013: an elected mayor and an interim mayor.

Keywords: Communes – Decentralization – Gagnoa – Municipal management – Local governance

Introduction

Selon le PNUD (2004, p.4.): «Local governance comprises a set of institutions, mechanisms and processes, through which citizens and their groups can articulate their interests and need, mediate their differences and exercise their rights and obligations at the local level»¹. La gouvernance locale qui fait partie des principes de la décentralisation est inscrite dans la Constitution ivoirienne du 3 novembre 1960. Par la suite, elle est consolidée par la loi municipale de 1978² et celles de 1980³.

En Côte d'Ivoire, les institutions de la décentralisation sont essentiellement la région et la commune⁴. Et pour notre étude, la question de la commune est abordée. Ainsi, la commune de Gagnoa, à l'instar des 197 communes de la Côte d'Ivoire, fait l'objet de notre analyse. Cette commune se situe au centre-ouest de la Côte d'Ivoire, à près de trois cents (300) kilomètres du district autonome d'Abidjan.

La commune de Gagnoa, après les élections municipales du 25 mars 2001 remportées par le Rassemblement des républicains (RDR) du président Alassane Ouattara, a mis en place les structures de sa gouvernance locale. Ainsi, un maire et six (6) adjoints sont élus. Par ailleurs, d'autres organes

¹ La gouvernance locale consiste en un ensemble d'institutions, de mécanismes et de processus qui permettent aux citoyens et aux groupements de citoyens d'expérimenter leurs intérêts et leurs besoins, de régler leurs différends et d'exercer leurs droits et obligations à l'échelon local. Notre traduction.

² Loi n°78-07 du 9 janvier 1978 portant institution de communes de plein exercice en Côte d'Ivoire. Cette loi uniformise le régime municipal en Côte d'Ivoire. Désormais, il existe uniquement que des communes de plein exercice.

³ Loi n°80-1178 du 19 septembre 1980 fixant le ressort territorial des communes de Côte d'Ivoire ; Loi n°80-1180 relative à l'organisation municipale Côte d'Ivoire. Ces lois ont permis de mieux structurer les communes ivoiriennes pour leur bon fonctionnement.

⁴ Les différentes lois en matière de décentralisation ivoirienne ont toujours prévu la région, le département, la commune et la commune rurale. Cependant, il est bien de noter que les départements avec les Conseils généraux ont été mis en application par l'ex président ivoirien Laurent Gbagbo (2000-2011), sous sa gouvernance. Mais, l'actuel président Alassane Ouattara les a supprimés depuis 2012. Quant aux communes rurales, bien que prévu par les différents présidents, n'ont jamais fonctionné.

communaux étaient également mis en place. Alors, de 2001 à 2013, le Conseil municipal de Gagnoa assurait la gouvernance de la commune. Il faut préciser que l'année 2001 marquait le début d'une longue gouvernance municipale⁵. Quant à celle de 2013, elle représentait la fin de cette gouvernance locale. De ce qui précède, durant ces douze (12) ans, comment a fonctionné la mairie de Gagnoa ? Autrement dit, comment le Conseil municipal assurait la gouvernance locale à Gagnoa ? Quelles étaient les actions du Conseil municipal en matière de développement local ?

Le présent article vise à retracer l'histoire de la gouvernance locale en Côte d'Ivoire, à travers les Conseils municipaux. Par ailleurs, par cette étude, nous contribuons à la réflexion sur la décentralisation ivoirienne. Particulièrement, notre analyse est de décrire l'évolution de la commune de Gagnoa entre 2001 et 2013, dans un climat de crise sociopolitique tendu. Pour y parvenir, nous avons consulté des quotidiens ivoiriens, des textes de loi, des procès-verbaux de délibération et des programmes triennaux de la mairie de Gagnoa. Nous avons également mené des enquêtes de terrain. De l'exploitation des sources, l'on retient que la commune de Gagnoa a vécu sous deux types de gouvernances entre 2001 et 2013 : un maire élu et un maire intérimaire.

1. La gestion de Gagnoa par le maire élu et son Conseil municipal (2001-2011)

Les élections municipales du 25 mars 2011 achevées, le Conseil municipal de Gagnoa était essentiellement dominé par les militants du RDR⁶. Ce Conseil avait donc la lourde responsabilité de répondre aux attentes de la population locale, dans un climat de crise sociopolitique. Cependant, dès ses débuts, le Conseil municipal était dans la tourmente, car confronté à une fracture ethnique. Toutefois, cette situation n'a pas empêché le maire et le Conseil municipal de mener des actions en matière de développement local.

1.1. La fracture ethnique dans la mairie de Gagnoa : un reflet de la crise nationale (2001 – 2002)

⁵ En Côte d'Ivoire, la loi municipale prévoit des élections municipales tous les cinq (5) ans. Or, entre 2001 et 2013, il n'y avait pas eu d'élection municipale. Cette situation était due à la crise sociopolitique qui avait secoué le pays.

⁶ Au total 43 conseillers dont 32 conseillers RDR, 9 FPI et 2 PDCI-RDA allaient animer le Conseil municipal de Gagnoa. Par ailleurs, ces 43 conseillers municipaux devaient aller à l'élection de la municipalité. Au terme de cette élection de la municipalité, les résultats étaient les suivants : Gnohité Roger (Maire élu), Diaby Moustapha (1^{er} adjoint au maire), Médji Bamba (2^{ème} adjoint au maire), Goprou Roland (3^{ème} adjoint au maire), Zon Camara (4^{ème} adjoint au maire), Touré Moustapha (5^{ème} adjoint au maire), Zan Diarrassouba (6^{ème} adjoint au maire). Le maire et ses adjoints étaient tous issus du RDR.

L'installation des différents conseils municipaux ivoiriens en 2001 s'était faite dans un climat de crise sociopolitique en Côte d'Ivoire. Entre 2001 et 2002, la tension entre les différents acteurs politiques ivoiriens⁷ était palpable. Mais, à partir du 19 septembre 2002, la crise sociopolitique ivoirienne entrait dans sa phase militaire. Cette crise tirait sa source du temps de la présidence de M. Henri Konan Bédié⁸.

L'on note que l'essentiel de la crise sociopolitique ivoirienne provenait de « l'affaire Ouattara »⁹. Pour certains membres de l'administration Bédié, M. Alassane Ouattara était un « étranger » qui ne devait pas avoir les mêmes avantages que les Ivoiriens. Ainsi, même son droit à un certificat de nationalité lui avait été refusé. Ce qui lui avait valu non seulement son absence du pays, mais sa non-participation aux élections présidentielles de 1995 et 2000 et les élections législatives de décembre 2000. Pour des observateurs de la vie socio-politique ivoirienne, cette crise était une « crise identitaire » au point où certaines personnes pour leurs patronymes ou leur appartenance au RDR étaient assimilées à des « étrangers ».

C'était dans un tel contexte que s'ouvrait la mandature municipale de 2001, dominée essentiellement par des conseillers municipaux RDR. Dire que la crise sociopolitique n'avait pas eu d'impact sur la gestion de la commune de Gagnoa relèverait de l'utopie. En effet, près d'un an après l'installation du nouveau Conseil municipal et de la municipalité, un différend naissait entre le maire Gnohité et son deuxième adjoint, M. Médji Bamba. La raison officielle de cette palabre serait, selon le deuxième adjoint au maire Médji Bamba à travers le journal *Le Jour* (2002, p.2.), « la question de l'embauche des jeunes », car pour lui, le maire Gnohité « ne fait qu'embaucher ses frères bété ».

Quant au maire Gnohité dans le même quotidien *Le Jour* (2002, p.3.), sa colère envers Médji Bamba serait due au fait que ce dernier l'aurait traité d'« illustre inconnu porté à la tête de la mairie de Gagnoa par des jeunes, pour qui, il n'a aujourd'hui ni respect ni égard ». Cette déclaration, apparemment faite par M. Médji Bamba le 18 mai 2002 au cinéma Yacouba Sylla de Gagnoa, aurait donc enflammé la situation.

⁷ Il s'agissait de Laurent Gbagbo, Robert Guéi, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Chacun des leaders avait un grief contre l'autre.

⁸ L'ex président Bédié (Henri Konan), successeur du président Houphouët dirigeait la Côte d'Ivoire de 1993 à 1999. Son mandat avait pris fin suite à un coup d'État militaire en décembre 1999.

⁹ Du non de l'actuel Président de la République de Côte d'Ivoire. Il était par ailleurs opposant au régime Gbagbo, entre 2000 et 2011. Ses adversaires politiques lui reprochaient de ne pas être ivoirien.

Le maire Gnohité ne pouvait pas accepter un tel affront, d'où ces propos suivants, dans le journal *Le Jour* (2002, p.3.) : « Je ne peux pas accepter que Bamba Médji qui a épousé ma nièce me traite d'illustre inconnu. Je suis maire de Gagnoa parce que je suis d'abord propriétaire terrien ». Par ailleurs, la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, selon toujours le maire et ce dans le même quotidien (2002, p.3.), était : « À la veille de l'arrivée du président du parti, un groupe de jeunes manipulés par Bamba Médji, et conduits par le président des jeunes du RDR, Bachir Cissé, est venu me séquestrer dans mon bureau. Ils ont même fracturé la poignée de la porte ».

Ces deux versions des protagonistes nous montraient clairement que la « *crise identitaire* » et le tribalisme s'étaient invités dans la mairie de Gagnoa, mettant ainsi en mal la cohésion du Conseil municipal. Cette « *crise identitaire* » avait été parfaitement illustrée par le maire Gnohité lorsqu'il soutenait ceci, dans *Le Jour* (2002, p.3.) : « Le RDR n'est qu'une association. S'il devait y avoir une guerre demain entre vous les dioula et mes parents bété, je me placerais sans hésiter au premier rang des miens ».

Le maire Gnohité tenait ces propos devant M. Alassane Ouattara, président du RDR, qu'il recevait à déjeuner à son domicile de Gagnoa. Il ne décolerait pas, au point de soutenir que « si vous ne voulez pas nous respecter, alors que nous vous avons accueilli chez nous, nous vous dirons de retourner d'où vous venez ». Les choses étaient désormais claires ! La crise ivoirienne avait impacté négativement la cohésion sociale au sein de la mairie de Gagnoa. A partir de ce moment, presque tous les adjoints au maire et les conseillers municipaux RDR et « Dioula » prenaient leur distance vis-à-vis de la mairie. La situation s'était davantage aggravée lorsque la crise ivoirienne entraînait dans sa phase militaire, au point où M. Médji Bamba s'était exilé loin de Gagnoa¹⁰. Malgré ses difficultés internes, l'équipe municipale a essayé de travailler dans l'intérêt de la commune et de la population locale.

1.2. Entre contraintes financières et besoins sociaux : la gestion municipale de Gagnoa (2001-2010)

Les opérations de l'équipe municipale de Gagnoa entre 2001 et 2010 prenaient en compte les équipements des services généraux¹¹, de

¹⁰ De 2001 à 2010, surtout à partir de 2004, les réunions du Conseil municipal et celle de la municipalité se tenaient sans que le quorum requis ne soit atteint. Toutefois, en temps de guerre ou de calamité, le Conseil délibère valablement après une seule convocation quelque soit le nombre des membres présents, selon la loi municipale de 1995.

¹¹ Les services généraux concernent l'administration générale, l'administration financière et domaniale, les recettes municipales, police et ordre public plus fourrière, amortissement des immobilisations, etc.

collectivité¹², sociaux, culturels et de promotion humaine¹³, ainsi que des services économiques¹⁴.

S’agissant de l’équipement des services généraux, la mairie de Gagnoa avait investi la somme de 233 919 000 F CFA. Une partie de cette somme avait permis l’achat d’un véhicule de commandement du nouveau maire, car la voiture de commandement utilisée par le maire sortant était à bout de souffle et son entretien revenait de plus en plus coûteux ; des raisons de sécurité avaient également été évoquées pour l’achat de cette nouvelle voiture.

L’équipe municipale avait par ailleurs permis la réhabilitation des locaux des services administratifs et services techniques de la mairie, avec la même somme évoquée plus haut.

Tableau 1 : Les dépenses pour l’équipement des services généraux entre 2002 et 2010

Périodes	Montants
2002-2004	104 559 000 F CFA
2005-2007	51 660 000 F CFA
2008-2010	77 700 000 F CFA
Total	233 959 000 F CFA

Source : Les programmes triennaux de 2002 à 2010 de la commune de Gagnoa.

À la lecture de ce tableau, il ressort que l’équipe municipale nouvellement installée, dès sa première année, voulait remettre à neuf les équipements des services généraux de la mairie. En effet, la nouvelle équipe avait hérité de locaux vétustes avec du matériel insuffisant. C’est ce qui avait fait qu’entre ces trois grandes périodes, celle allant de 2002 à 2004, les services généraux avaient bénéficié de plus de financement, soit près de 45% des dépenses totales, contre 22% pour la période de 2005-2007 et 32% entre 2008 et 2010. En ce qui concerne les équipements des services de collectivité, 836 110 000 F CFA avaient été dépensés, soit pour la construction d’un cimetière

¹² Ces services prennent en compte les voiries et réseaux, voies fluviales ou lagunaires, ports, quai, urbanisme et environnement, hygiène et salubrité publiques, hydraulique, adduction d’eau, protection civile, lutte contre l’incendie, cimetière, services funéraires, etc.

¹³ Ils englobent l’éducation, la santé publique, l’assistance sociale, logement et habitat, sports et loisirs, activités culturelles etc.

¹⁴ Agriculture et élevage, eaux et forêts, chasse et pêche, ressources minérales, énergie, transports, communication, industrie et commerce, artisanat et tourisme.

municipal¹⁵, soit pour des lotissements¹⁶, soit pour l'acquisition d'engins de ramassage des ordures ménagères¹⁷ ou pour l'électrification du quartier Odiennékourami estimée à 30 000 000 F CFA.

Tableau 2 : Les dépenses pour l'équipement des services de collectivité, entre 2002 et 2010

Périodes	Montants
2002-2004	522 623 000 F CFA
2005-2007	56 627 000 F CFA
2008-2010	256 860 000 F CFA
Total	836 110 000 F CFA

Source : Les programmes triennaux de 2002-2010 de la commune de Gagnoa.

Ce tableau présente un véritable déséquilibre entre les montants dépensés pour l'équipement des services de collectivité. Entre 2002-2004 et 2008-2010, les dépenses effectuées étaient plus ou moins élevées. Or, entre 2005 et 2007, le montant était dérisoire, au vu des dépenses des deux périodes précitées. Ce faible montant alloué entre 2005 et 2007 s'expliquait par les difficultés économiques rencontrées par l'Etat ivoirien, qui a entraîné la diminution des recettes de la commune.

Pour ce qui concerne les équipements des services sociaux, culturels et de promotion humaine, c'était la somme de 547 500 000 F CFA qui était absorbée par la commune. Cette somme avait permis la construction d'un centre de santé à Barouhio¹⁸, l'aménagement de l'EPP (École Primaire

¹⁵ Le cimetière municipal étant saturé, il était nécessaire d'en construire un second pour Gagnoa dont la population s'accroît progressivement. Le coût des travaux était évalué à 70 000 000 F CFA sur trois ans, c'est-à-dire entre 2002 et 2004.

¹⁶ Le lotissement de 1 000 lots au quartier barrage a été cofinancé avec le FIAU à hauteur de 15 000 000 F CFA. La commune de Gagnoa a participé à la concurrence de 5 000 000 F CFA en 2002.

¹⁷ Acquisition de deux (2) bennes pour le ramassage des ordures ménagères.

¹⁸ Etant donné que ce quartier est peu éloigné de l'hôpital général de la ville, le Conseil municipal a trouvé nécessaire de le doter d'un centre de santé composé d'un dispensaire et d'une maternité. L'ouvrage a été cofinancé avec le FIAU (Fonds d'Investissement et d'Aménagement Urbain), à hauteur de 34 000 000 F CFA. La contribution de la commune était de 11 400 000 F CFA, en 2002.

Publique) Garahio ²¹⁹, la construction d'une école de trois (03) classes plus un bureau à Libreville, la construction d'un dispensaire et d'une école de trois (03) classes à Babré, la construction d'une école maternelle au quartier château, la construction d'une clôture du foyer des jeunes de Garahio²⁰, la construction de la maison de la culture²¹, les réfections des écoles primaires de Mahidio et de Daliguepa²².

Tableau 3 : Les dépenses pour l'équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine

Périodes	Montants
2002-2004	309 650 000 F CFA
2005-2007	97 850 000 F CFA
2008-2010	170 000 000 F CFA
Total	577 500 000 F CFA

Source : Les programmes triennaux de 2002-2010 de la commune de Gagnoa.

De 2002 à 2004, les autorités municipales de Gagnoa avaient dépensé près de 54% du budget réservé à l'équipement des services sociaux, culturels et promotions humaines. Pour 2005 à 2007, c'était près de 17% du budget qui étaient dépensés et 29% entre 2008 et 2010. C'était donc la période comprise entre 2002 et 2004 qui avait le plus fort taux de dépenses réservées à ce chapitre, ce qui démontrait toujours la volonté des autorités municipales de bien commencer leur premier quinquennat municipal.

Concernant l'équipement des services économiques, 188 400 000 F CFA a été mis à la disposition de la commune pour la finition du marché central²³ et

¹⁹ Les bâtiments de cette école étaient vétustes et dans un état de dégradation avancé. Les autorités municipales soucieuses de favoriser l'accès à l'éducation de sa population ont programmé la réfection de cette école, pour un montant de 6 000 000 F CFA, en 2002.

²⁰ Le montant de cette clôture était estimé à 10 059 000 F CFA.

²¹ La ville de Gagnoa, région par excellence de la culture avait inspiré la volonté du Conseil municipal de symboliser cette expression culturelle en édifiant une maison qui sera le lieu de rencontre des hommes de métiers de différentes formes d'expression. L'opération s'élevait à 195.642.000 F CFA sur fond propre de commune. Mais, il convient de noter que le Conseil municipal sortant (1996-2001) avait déjà débuté les travaux à hauteur de 65 642 000 F CFA. L'équipe actuelle devait donc déboursier 130 000 000 F CFA.

²²EPP Mahidio, 9 250 000 F CFA (2006-2007) ; EPP Daliguepa 8 600 000 F CFA (2006-2007).

²³ Pour la finition de ce marché, c'est la somme de 50 000 000 F CFA issue d'un emprunt FPCL (Fonds de Prêts aux Collectivités Locales) qui a servi à faire les travaux dont l'essentiel était l'alimentation en électricité, au dallage puis à l'assainissement du site.

de l'aménagement du grand marché²⁴. Le Conseil municipal avait également autorisé l'achat d'une benne de quatre (04) tonnes pour le transport de la viande²⁵ et la construction des latrines à la gare routière avec une contribution financière de 6 000 000 F CFA de la mairie, en 2003 ; deux autres réalisations avaient été faites, à savoir la construction d'étals au « marché extension » et la construction du marché de Zapata. Ces deux réalisations avaient été estimées à 63 000 000 F CFA.

La mairie de Gagnoa, toujours dans le souci du bien-être de sa population et dans le but de renforcer les recettes de la commune, avait permis en 2003 la construction d'un marché de douze (12) travées plus des latrines dans le quartier Dar-Es-Salam. Le coût des travaux était évalué à 18 500 000 F CFA et se présentait comme suit : 4 625 000 F CFA sur fond d'investissement propre et 13 875 000 F CFA avec le concours du FIAU.

Tableau 4 : Les dépenses pour l'équipement des services économiques, entre 2002 et 2010

Périodes	Montants
2002-2004	102 000 000 F CFA
2005-2007	23 400 000 F CFA
2008-2010	63 000 000 F CFA
Total	188 400 000 F CFA

Source : Les programmes triennaux de 2002-2010 de la commune de Gagnoa.

En près de 10 ans de fonctionnement, la mairie de Gagnoa n'avait dépensé que 188 400 000 F CFA pour l'équipement des services économiques. Pourtant, ce sont les marchés qui renferment l'essentiel des recettes de la commune. Après la période 2002 à 2004, les dépenses de la mairie dans les services économiques avaient considérablement chuté. Cette situation pourrait s'expliquer par la situation de crise sociopolitique dans laquelle était plongé le pays.

²⁴ Ce marché nécessitait des travaux d'assainissement et le renforcement des escaliers. Les autorités municipales dans leurs soucis de créer un cadre adéquat aux commerçants ont initié ces travaux d'un montant de 15 000 000 F CFA.

²⁵ La construction d'un nouvel abattoir étant achevé, la mairie avait trouvé bon en 2003, d'acheter un engin pour transporter la viande dans des conditions appropriées. La benne a coûté dans l'ensemble 17 252 000 FCFA dont 5 751 000 FCFA comme la quote-part de la marie. Le reste du montant provenait de l'appui des FIAU.

Tableau 5 : L'ensemble des dépenses en opérations de la mairie de Gagnoa, entre 2002 et 2010

Les opérations	Montants
Équipement des services généraux	283 919 000 F CFA
Équipement des services de collectivité	836 110 000 F CFA
Équipement des services économiques	188 400 000 F CFA
Équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine	577 500 000 F CFA
Total	1 835 929 000 F CFA

Source : L'ensemble des programmes triennaux de 2002-2010 de la commune de Gagnoa. Ce tableau nous montre clairement les priorités du conseil municipal. Il s'agissait d'une part de l'équipement des services de collectivité et d'autre part, l'équipement des services sociaux, culturels et de promotion humaine. Ce sont en réalité ces deux grands secteurs qui ont un impact direct sur la population. Ne pas y investir de grands moyens, reviendrait à se mettre à dos la population locale. À côté de ces opérations, le Conseil municipal avait également posé des actions.

Les actions du Conseil municipal de Gagnoa entre 2002 et 2010 se limitaient essentiellement à des subventions aux associations et clubs de la commune, l'aide au comité de lutte contre le SIDA, l'aide accordée à l'association des handicapés physiques, l'aide aux personnes âgées et autres aides sociales.

Tableau 6 : Le montant des dépenses en actions du conseil municipal entre 2008 et 2010

Les actions	Les montants
Subventions aux associations et clubs	52 000 000 F CFA
Aide aux indigents de la commune	300 000 F CFA
Aide au comité de lutte contre le Sida	6 900 000 F CFA
Aide à l'association des handicapés physiques	750 000 F CFA
Aide aux personnes âgées	300 000 F CFA
Autres aides sociales	13 500 000 F CFA
Total	74 250 000 F CFA

Source : Programme triennal 2008-2010 de la commune de Gagnoa.

A l'analyse du tableau, c'était un montant de 74.250.000 f cfa qui avait été sorti des caisses de la mairie pour des actions sociales, en trois ans. Ce montant paraît dérisoire, car le maire Gnohité avait été confronté à de nombreuses sollicitations. Dès que les populations avaient eu écho de la présence du maire à son bureau, la salle d'attente du bureau et même la salle des délibérations ne désemplissaient pas. Chacun voulait être « servi » à la hauteur de son besoin. Face à ces nombreuses demandes sociales, le maire s'éclipsait très souvent, en simulant des rendez-vous hors de la mairie.

De ce qui précède, il est bien de préciser que malgré la crise sociopolitique dans laquelle la Côte d'Ivoire était plongée, entre 2002 et 2011, la mairie de Gagnoa essayait tant bien que mal de satisfaire les besoins des populations et d'améliorer l'image de la commune. Cependant, à partir de la moitié de 2011, un intérimaire était installé à la tête de la commune.

2. La commune de Gagnoa sous la gouvernance d'un maire intérimaire (2011-2013)

Entre 2000 et 2011, une grave crise sociopolitique secouait la Côte d'Ivoire. Cette crise n'épargnait pas les services municipaux. Ainsi, à la fin de la crise en 2011, la commune de Gagnoa est tombée sous la gestion d'un maire intérimaire. Les conditions d'installation du maire intérimaire et les priorités de celui-là font l'objet de cette partie de l'article.

2.1. La mise en place du maire intérimaire

Pour la sortie de la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire, une élection présidentielle était organisée vers la fin de l'année 2010. Malheureusement,

celle-ci s'était achevée par une grave crise postélectorale qui avait fait des morts.

Au cours de la crise postélectorale, plusieurs villes de l'intérieur du pays dont Gagnoa était prise par les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), armée composée essentiellement de soldats de l'ex rébellion des « Forces nouvelles (FN) » de M. Guillaume Soro. La présence à Gagnoa des FRCI mettait en déroute des partisans de l'ex Président de la République, M. Laurent Gbagbo, dont le maire Gnohité.

Après l'installation des nouvelles autorités ivoiriennes, M. Hamed Bakayoko, ministre d'État, ministre de l'Intérieur²⁶, constatait la vacance du pouvoir au niveau de la mairie de Gagnoa. Que disent donc les textes régissant les communes, en pareille circonstance?

Selon la loi n° 80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale modifiée par les lois n°85-578 du 29 juillet 1985 et 95-608 et 95-611 du 03 août 1995 en son article 84 : « en cas de suspension ou d'absence temporaire, le maire est provisoirement remplacé par un intérimaire résidant effectivement dans la commune et désigné parmi les adjoints pris dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, parmi les conseillers municipaux, en tenant compte de l'ordre du tableau ». À la lecture de la loi, en l'absence du maire Gnohité et de son premier adjoint M. Diaby Moustapha qui avait une santé précaire, c'était donc à M. Médji Bamba, le deuxième adjoint au maire que revenait le poste de maire par intérim de la commune de Gagnoa.

M. Médji Bamba, malgré les dispositions suivantes de l'article 84 de la même loi, n'avait pas plus de trois mois à passer à la tête de la mairie. En même temps, l'article 85 de ladite loi stipulait : « Lorsque le maire est révoqué, démis ou suspendu, son remplaçant exerce la plénitude de ses fonctions. En cas d'absence ou d'empêchement, le remplaçant est uniquement chargé de la liquidation des affaires courantes ». Et donc, Médji Bamba était en droit de rester dans l'intérim durant la période allant de juin 2011 à avril 2013, mais sans véritable pouvoir de décisions.

Une fois installé dans sa fonction de maire intérimaire de Gagnoa par l'arrêté n°183/MEMI/DG-DDL/DTA du 17 juin 2011, M. Médji Bamba assumait la « plénitude de ses fonctions », car le maire Gnohité et le premier adjoint au maire avaient bel et bien été révoqué de leurs fonctions. Il venait ainsi de prendre la tête de la mairie de Gagnoa à la sortie d'une longue crise sociopolitique. Ce maire intérimaire avait des priorités.

²⁶ Ministère de tutelle des structures de la décentralisation en Côte d'Ivoire.

2.2. La gestion du maire intérimaire : entre redressement administratif et urgence sociale

Le maire intérimaire, M. Médji Bamba qui avait hérité d'une administration communale en agonie, tentait de la réorganiser, puis de mener des actions sociales en faveur des populations, victimes de la crise post-électorale. Cette réorganisation de l'administration communale s'analyse au niveau de l'administration proprement dite et au niveau de l'amélioration des recettes communales.

S'agissant de l'administration proprement dite, lorsque le maire intérimaire arrivait, il y avait un secrétaire général, qui poursuivait sa formation à l'École nationale d'administration (ENA). Ce dernier faisait donc la navette entre l'ENA, située à Abidjan et la mairie de Gagnoa, ce qui n'arrangeait pas le maire. Ainsi, il demandait à la tutelle de faire de M. Dané Jules, secrétaire administratif et responsable du service administratif, le secrétaire général de la mairie ; ce qui avait été fait. Par ailleurs, la mairie de Gagnoa, à la suite de la crise post-électorale, était totalement dépouillée, si bien que le bureau du maire était totalement vide, à l'instar des autres bureaux de la mairie et du service technique, où tous les engins étaient volés ou endommagés, également.

Le maire et le Conseil municipal s'attelaient donc à remédier à ces difficultés. Ainsi, selon le maire Médji Bamba²⁷ :

Les bureaux de la mairie étaient réhabilités à hauteur de 9 307 000 F CFA ; 15 000 000 F CFA pour l'acquisition de climatiseur et de split pour les services municipaux ; 12 000 000 F CFA dépensés dans l'acquisition de mobiliers de bureau pour les services municipaux. En outre, pour le service technique, un tracteur multifonction avait été acheté pour le ramassage des ordures ménagères, à 18 000 000 F CFA. En plus de cela, un véhicule de fonction du maire avait été acquis à 25 000 000 F CFA.

Toujours dans le cadre de la réorganisation de l'administration proprement dite, le maire intérimaire et son conseil entreprenaient d'éponger les six mois de salaires impayés que la mairie devait à ses salariés²⁸. En effet, au cours de la période post-électorale, qui avait pratiquement duré quatre mois et les deux mois avant l'installation du maire intérimaire, les employés de la mairie n'avaient pas pu avoir leur solde. Pire, les charges sociales, au titre de la

²⁷ Propos tenus lors de notre entretien en juin 2018 dans son bureau de la mairie de Gagnoa. Il faut retenir qu'il était élu maire suite aux élections municipales de 2013.

²⁸ Les salaires à l'époque donnaient 27 millions de F CFA par mois. Et donc pour les six mois d'impayés, la mairie devait déboursier 162 millions F CFA pour 212 agents en fonction.

Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) n'étaient plus reversées, ce qui a fait donc grossir les dettes de la mairie envers la CNPS²⁹.

En ce qui concerne les recettes propres à la commune, « J'ai donc pris des dispositions pour déjà améliorer les recettes de la mairie »³⁰. Les dispositions dont parlait le maire étaient le recrutement d'un cabinet de recouvrement, dénommé «Ozone communication ». Ce cabinet était chargé de l'encadrement des agents collecteurs, de leur suivi, puis du contrôle du recouvrement des recettes. Par ailleurs, il était chargé d'informer l'autorité municipale de l'évolution de la situation sur le terrain.

Les raisons de l'appel de ce cabinet de recouvrement étaient liées à la faiblesse de la prévision budgétaire de l'exercice 2011, au travail peu consciencieux des collecteurs et l'incivisme de certains contribuables, et à la volonté du maire de se donner les moyens financiers pour conduire les projets de la commune.

Pour la faiblesse de la prévision budgétaire de l'exercice 2011, il y a lieu de rappeler que le maire Médji Bamba n'était pas l'initiateur du budget de l'exercice 2011 adopté par les conseillers municipaux en fin d'exercice 2010. Cependant, nommé maire intérimaire et ayant pris fonction, il estimait que la prévision budgétaire était en deçà des potentialités économiques de Gagnoa. Cette prévision budgétaire était de 420 693 000F CFA avec seulement 100 550 000F CFA en recettes propres. Par prudence, il préférait prendre des mesures pour atteindre au moins la prévision budgétaire.

S'agissant du travail peu consciencieux des collecteurs et l'incivisme de certains contribuables, plusieurs cas de malversations étaient portés à la connaissance du maire, ainsi que le refus de certains contribuables de s'acquitter des taxes. Pour remédier à cela, le maire avait décidé de sensibiliser collecteurs et contribuables. Ainsi, il faisait comprendre aux uns que la bonne santé financière de la mairie était le gage de la préservation de leur emploi et aux autres, il soutenait que le désordre n'était plus de mise et qu'il fallait non seulement payer les taxes mais le faire en respectant la délibération du Conseil municipal. Le résultat de ces différentes actions n'était pas à la mesure des attentes du maire.

En ce qui concerne la volonté du maire de se donner les moyens pour l'administration de la commune, la prévision budgétaire en recettes propres de l'exercice 2011 était, comme indiquée ci-dessus, de 100 550 000F CFA, avec un recouvrement effectif de 114 038 078F CFA en fin d'exercice. La

²⁹ Les charges étaient de 2 700 000 F CFA par mois. Pour les six mois, le montant s'élevait à 16 200 000 F CFA.

³⁰ Le maire Médji Bamba lors de notre entretien en juin 2018.

logique aurait voulu que ce montant recouvré soit reconduit pour l'exercice 2012, mais le maire allait plus loin en prévoyant un montant largement au-dessus de celui-ci, à savoir 186 579 000F CFA. La mairie devait donc se donner les moyens d'atteindre cet objectif.

Pour relever le défi de l'atteinte de cette prévision en recettes propres, remédier aux malversations des agents et à l'incivisme de certains commerçants, se donner les moyens financiers de gérer la commune, il fallait prendre le risque de faire appel à des professionnels du recouvrement, d'où l'arrivée d'un cabinet³¹. Avant l'arrivée de ce cabinet, pour les périodes de janvier à fin mars 2012, les recouvrements de patente étaient respectivement de 150 000F CFA, 500 000 F CFA et 1 620 000 F CFA, ce qui donnait une moyenne de 756 000 F CFA par mois. Ce qui était insignifiant aux yeux du maire.

Avec la prise en charge du recouvrement par le cabinet « Ozone Communication » du mois d'avril au mois d'août 2012, les recouvrements étaient les suivants : 2 330 000 F CFA, 2 911 000 FCFA, 3 166 000 FCFA, 2 343 000 FCFA, 2 557 000 FCFA, ce qui donnait une moyenne de 2 600 000 F CFA par mois .

Pour le stationnement, il s'agissait des recouvrements aux différents corridors de la ville dont le montant s'élevait à 8 000 000 F CFA en 2011. Avec « Ozone Communication », ce montant, non seulement a été recouvré au 31 Août, mais on a aussi enregistré une plus-value de 192.200 FCFA. Les recouvrements dans les marchés étaient de 34 000 000 F CFA en 2011. Le cabinet y avait pu recouvrer en 2012, la somme de 53 479 000 F CFA.

Au 31 août 2012, selon l'état d'exécution du budget, on enregistrerait un recouvrement global de 238 735 683 F CFA toutes recettes confondues ; ce qui portait à 591 503 503 F CFA pour l'ensemble des recettes de la commune, contre 457 498 807 FCFA en 2011.

Au total, les dispositions mises en place par le maire en 2012 avaient porté leurs fruits, contrairement à l'année 2011 où les recettes de la mairie avaient chuté, selon le maire « à cause du travail peu consciencieux des collecteurs et l'incivisme de certains contribuables ». En dehors donc de cette réorganisation de l'administration communale, le maire intérimaire et son équipe avaient eu à mener des actions sociales.

Dans le contexte d'après crise qui prévalait en côte d'Ivoire, Gagnoa, à l'instar des autres communes ivoiriennes, devait faire face à des cas sociaux. C'est pourquoi le maire de ladite commune avait initié plusieurs actions

³¹ Ce cabinet était chargé de l'encadrement, du suivi puis du contrôle des agents, et d'informer l'autorité municipale sur les questions de recouvrement des taxes de la commune.

sociales dont des aides en espèce et en nature aux populations nécessiteuses. Et il avait également mené plusieurs actions sociales pour ramener l'unité au sein de l'administration communale et au sein de la commune. A ce sujet, voici ce que déclarait le maire intérimaire Médji Bamba, lors de notre entretien :

Comme on venait d'arriver, j'ai entrepris de compatir et de soutenir pratiquement toutes les familles éplorées tant que j'étais informé. Du coup, j'étais tout le temps dehors pour soutenir, pour aider financièrement. Nous avons fait d'énormes dépenses en aide et en soutien. C'était une période difficile pour la population, et donc la mairie était beaucoup sollicitée socialement. Les problèmes de maladie, les ordonnances, les scolarités des enfants. Je négociais des bons avec remise que je donnais aux personnes indigentes pour scolariser leurs enfants.

À l'examen des propos du maire, la mairie avait englouti la grande partie de ses dépenses dans l'assistance sociale, au détriment des investissements réels. À titre d'exemple, une aide de 250 000 F CFA était accordée à l'orphelinat de Gagnoa.

Par ailleurs, avec l'appui de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la mairie avait réhabilité les écoles primaires de Mahidio et Guessihio. La population était également satisfaite d'eau potable, car une pénurie d'eau potable sévissait dans la commune. À cet effet, des villages et quartiers en bénéficiaient, surtout avec l'aide de l'ONUCI.

Selon Médji Bamba : « Pour la cohésion sociale au sein de la population, nous avons organisé plusieurs séminaires, des rencontres pour la sensibilisation à la cohésion sociale. La société civile, les associations de jeunesse et de femmes, les chefs de village et de communauté, les chefs de quartiers étaient associés à notre démarche de cohésion sociale ». Le maire était certainement conscient de la division et du climat de méfiance qui prévalait à Gagnoa. Médji Bamba, durant près de deux ans, s'attelait à la cohésion sociale et à la restauration de l'administration municipale.

Conclusion

Au terme de notre article qui est une contribution à la réflexion sur la gouvernance locale en Côte d'Ivoire, il est bien de retenir que de 2001 à 2013, la gouvernance locale dans la commune de Gagnoa a fonctionné à l'instar des autres communes du pays, dans un contexte de crise sociopolitique. Cette situation difficile a impacté la commune de Gagnoa qui s'était retrouvée d'un maire élu à un maire intérimaire. Cependant, les différents maires avec leurs équipes, dans des conditions peu favorables, ont permis à la commune de bénéficier de certaines réalisations à tous les niveaux de la vie sociale et économique. Toutefois, il est bien de signaler que la gouvernance locale qui

est une affaire des populations locales elles-mêmes devrait évoluer dans un climat de cohésion sociale et de respect des engagements des représentants desdites populations.

Références bibliographiques

1. Sources orales

- Enquête orale du 10 avril 2018 auprès de M. ALLON Denis, directeur technique de la Mairie de Gagnoa ;
- Enquête orale du 10 avril 2018 auprès de M. KOUAKOU Yves, chef du service administratif à la mairie de Gagnoa
- Enquête orale des 11 et 12 avril 2018 auprès de M. BAMBA Adama, Secrétaire général de la Mairie de Gagnoa ;
- Enquête orale des 7 et 8 juin 2018 auprès du Maire BAMBA Médji ;
- Enquête orale du 7 juin 2018 auprès de M. TOURE Moustapha, ex adjoint au maire entre 2001 et 2013.

2. Sources écrites

- Lois et arrêtés

Loi n°80-1178 du 19 septembre 1980 relative à l'organisation municipale.

Loi n°80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale.

Loi n°95-608 du 3 août 1995 portant modification de la loi n°80-1180 du 17 octobre 1980 relative à l'organisation municipale.

Loi n°85-578 du 29 juillet 1985 relative à l'organisation municipale.

L'arrêté n°183/MEMI/DG-DDL/DTA du 17 juin 2011 portant nomination de monsieur Médji Bamba, deuxième adjoint au maire de la commune de Gagnoa, en qualité de maire intérimaire de ladite commune

- Sources imprimées

Commune de Gagnoa, 2013, *État de la situation en début du nouveau mandat du maire réélu de la commune de Gagnoa*, Gagnoa, Mairie de Gagnoa, 130 P.

Les procès-verbaux des délibérations de la mairie de Gagnoa, de 2002 à 2010.

Les programmes triennaux de la mairie de Gagnoa, de 2002 à 2011.

PNUD, 2004, *Decentralised Governance for Development : A Combined Practice Note on Decentralisation, Local Governance and Urban/Rural Development*, PNUD, 36 P.

- Journaux

Le Jour n°2148 du lundi 10 juin 2002, p.2.

Le Jour n°2152 du vendredi 14 juin 2002, p.3.